



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Qu' :**

Il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Roch-Ouest, le mardi, 3 avril 2012 à 20 h à la salle des délibérations, au 806, rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- D'autoriser l'agrandissement d'une résidence unifamiliale à une distance d'environ 10.5 mètres (34') de la ligne avant.

Identification du site concerné :

Lot : 3 179 324
Adresse : 878, rang de la Rivière Sud
Saint-Roch-Ouest

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 14^e jour du mois de mars de l'an deux mille douze.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le *mercredi 14 mars 2012*. En foi de quoi, je donne ce certificat ce *mercredi 14 mars 2012*.

Sherron Kollar,
Directrice générale